



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Auxerre, le 09/07/2020

Le Préfet de l'Yonne suspend un chantier de construction d'éoliennes dans l'Yonne

Les travaux menés pour bâtir les fondations menaçaient les eaux souterraines

Les travaux de construction d'un parc éolien dans l'Yonne débutés en 2020 et les sondages réalisés à cette occasion par l'exploitant ont mis en évidence la présence de cavités karstiques au niveau des fondations. Il s'agit de cavités et de fissures qui nécessitent d'être comblées pour la construction des éoliennes, mais également pour éviter l'écoulement d'eau polluée dans les nappes d'eaux souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable.

L'inspection des installations classées s'est rendue sur le site pour conduire une inspection de ce parc éolien en phase chantier le 23 juin 2020. A la suite de cette inspection, le préfet a pris un arrêté de mesures d'urgence pour acter l'impossibilité de poursuivre les travaux, notamment les opérations de renforcement du sol telles qu'elles étaient prévues (injection d'un coulis de béton dans les fissures et forages).

La construction pourra reprendre une fois déposée une mise à jour du protocole de mise en œuvre des fondations des éoliennes. Ce nouveau protocole devra démontrer que toutes les mesures nécessaires sont prises par l'exploitant afin de prévenir toute pollution des eaux.

L'inspection des installations classées est en charge de l'instruction des demandes d'autorisation environnementale pour l'implantation d'éoliennes, puis de leur contrôle en phase de chantier comme d'exploitation. Elle veille à ce que le développement éolien ne porte pas préjudice à l'environnement, notamment à la qualité de la ressource en eau. Son action vise à concilier les objectifs de transition énergétique portés par le gouvernement et la préservation de l'environnement.

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/2

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex





Ci-dessus, photo d'illustration : l'inspecteur des installations classées devant la foreuse du chantier stoppé.

**Service du Cabinet,
de la communication et des sécurités publiques
Pôle communication interministérielle**

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

2/2

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

